

1. Dépenses:

	Frais de premier établissement	Exploitation et entretien	Total
(i) Aéroport			
1957-1958.....	\$ 17,052	\$ 35,004	\$ 52,056
1958-1959.....	—	67,204	67,204
1959-1960.....	—	32,993	32,993
			\$ 152,253
(ii) Service de radio			
1957-1958.....	\$ 1,481	\$ 28,085	\$ 29,566
1958-1959.....	695	32,882	33,577
1959-1960.....	—	32,899	32,899
			\$ 96,042

2. Atterrissages:

	Non réguliers (payants)	De passage (non payants)	Appareils locaux	Appareils militaires	Total
1957-1958.....	73	92	46	2	213
1958-1959.....	7	103	—	—	110
1959-1960.....	15	89	29	1	134

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B—Pénitenciers—

161. Administration du Bureau du Commissaire des pénitenciers, y compris \$90,000 pour allocations aux sociétés agréées de secours aux prisonniers, selon ce qu'approuvera le Conseil du Trésor, \$641,516.

162. Fonctionnement et entretien des pénitenciers, y compris l'indemnisation des détenus libérés, frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération, \$14,878,797.

163. Construction, améliorations et matériel, \$2,353,840.

B—Pénitenciers—

523. Administration du Bureau du Commissaire des pénitenciers, y compris l'autorisation de nommer un conseiller spécial du ministre de la Justice en matière de correction, ayant rang et statut de sous-chef de ministère, et d'un autre sous-commissaire des pénitenciers devant porter le titre de premier sous-commissaire et détenant les pouvoirs et l'autorité du premier sous-commissaire conformément à la Loi sur les pénitenciers; les deux titulaires devant être nommés par le gouverneur en conseil pour assumer ces charges durant bon plaisir et toucher le traitement qu'établira le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, \$17,792.

524. Fonctionnement et entretien des pénitenciers—Crédit supplémentaire, \$69,340.

525. Construction, améliorations et matériel—Crédit supplémentaire, \$632,250.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Administration centrale et Services nationaux de police—

372. Fonctionnement et entretien, \$6,753,539.

373. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$101,276.

Services terrestres et aériens et division de formation—

374. Fonctionnement et entretien, \$36,706,157.

375. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$3,804,029.

Services maritimes—

376. Fonctionnement et entretien, \$1,779,918.

377. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$71,230.

378. Subvention à la *Canadian Association of Chiefs of Police*, \$500.

379. Subvention à la *Royal Canadian Mounted Police Veterans' Association*, \$300.

Pensions et autres prestations—

380. Contribution de l'État au Compte des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, \$1,546,939.

381. Pensions aux familles des membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, selon le détail des affectations, \$14,352.

382. Prévion pour permettre à L. H. Nicholson, ancien commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, de toucher une pension à vie équivalant à un cinquième de la solde qu'il recevait au moment où il a pris sa retraite multiplié par chacune de ses années complètes de service, nonobstant l'article 45 ou autres dispositions pertinentes de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, c. 241 des Statuts révisés du Canada, 1952, §1.

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Divisions des douanes et de l'accise—

258. Administration générale, \$4,807,852.

259. Services de l'inspection, des enquêtes et de la vérification, \$4,271,730.

Bureaux—

260. Fonctionnement et entretien, y compris l'autorisation, nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière, de dépenser les recettes provenant, au cours de l'année, d'entreprises et de particuliers qui ont besoin de services spéciaux, \$28,929,225.

261. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$587,500.

Division de l'impôt—

262. Administration générale, \$3,414,200.

263. Bureaux de district, \$29,576,139.

Commission d'appel de l'impôt—

264. Dépenses d'administration, \$116,500.